



Orientations budgétaires 2023

Le Département de l'Aube, solide dans ses finances au service du territoire

Alors que la France est touchée par un contexte global tendu (répercussions de la crise sanitaire, guerre en Ukraine, inflation, choc énergétique), l'Aube ne fait pas exception à la règle. Le Département de l'Aube subit notamment de plein fouet une hausse de ses dépenses de fonctionnement.

Fort de son expérience en matière de bonne gestion budgétaire, il parvient malgré tout à poursuivre son important programme d'investissement.

L'objectif pour le Département est de demeurer le roc sur lequel peut s'appuyer

- **le territoire, en particulier les communes et les intercommunalités, et participer ainsi à son aménagement et son développement ;**
- **et les Auboises, en renforçant les missions de solidarité.**

Les orientations budgétaires 2023 sont caractérisées par :

- un autofinancement satisfaisant mais en diminution,
- un faible endettement et un recours à l'emprunt mesuré.

Deux points qui permettent au Département de préserver sa forte capacité d'action en matière d'investissements prioritaires tout en restant prudent. Il porte ainsi directement certains projets dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la voirie, du sport ou de la culture, ou soutient financièrement les projets des collectivités auboises, mais aussi les partenaires du champ médico-social et de la santé.

Pour 2023, un cap a été fixé avec des actions précises pour répondre aux défis actuels en matière de :

- pouvoir d'achat et action vers les publics fragiles (enfance, aînés...)
- transition énergétique et environnementale.

Pour mener à bien ces ambitions, le Département pourra continuer à s'appuyer sur une forte mobilisation de l'ensemble de ses agents, qui seront soutenus dans leurs conditions de travail.

1| Orientations budgétaires pour 2023 : une capacité d'action maintenue pour le Département de l'Aube

■ Un budget contraint mais qui soutient l'investissement

Rapport bleu p.1

Les orientations budgétaires (OB) ont pour objectif de tracer les contours du budget de l'année à venir. Il s'agit d'une exigence légale qui doit être réalisée dans les deux mois avant le vote du budget. Ces OB permettent à la collectivité de se projeter sur 2023. Une année qui sera encore marquée par :

- les **conséquences persistantes de la crise sanitaire inédite** (augmentation des frais de personnels, augmentation des prestations sociales...),
- les **incertitudes liées aux prochaines mesures gouvernementales**, dont celles qui visent à réduire le déficit public et qui impacteront les finances des Départements,
- les **effets directs de la prochaine loi de finances 2023** (suppression de la recette des Cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) remplacée par une fraction de la TVA),
- les **effets de l'inflation** encore difficiles à mesurer.

Pour l'année 2023, l'équilibre du budget s'exprime avec la perspective suivante :

- les recettes de fonctionnement et d'investissement devraient s'élever à 434,5 M€ (dont emprunt d'équilibre), contre 411,5 M€ en 2022,
- les dépenses de fonctionnement devraient s'établir à 329,5 M€, contre 308 M€ en 2022 : le niveau d'autofinancement ainsi dégagé serait de 25,5 M€, contre 29,5 M€ au DOB 2022,
- les dépenses d'investissement sont anticipées à hauteur de 105 M€ (dont 71 M€ en maîtrise d'ouvrage directe) avec le capital de la dette,
- pour soutenir l'effort d'investissement, un emprunt est envisagé. Il sera ajusté au budget 2023 en fonction de l'excédent de l'exercice 2022 constaté au budget supplémentaire.

Prévisions budgétaires 2023 (budget principal)		
	Dépenses	Recettes
Investissement	105 M€	79,5 M€ (dont emprunt d'équilibre)
Fonctionnement	329,5 M€	355 M€
total	434,5 M€	434,5 M€

En dépit du contexte d'incertitudes et de contraintes qui pèse sur les finances de la collectivité, le Département de l'Aube souhaite maintenir son niveau élevé d'investissement pour soutenir le développement du territoire sur tous les fronts.

■ Les grands enjeux pour le Département de l'Aube en 2023

Pour 2023, le Département a pris un cap afin de répondre à l'ambition politique affichée en début de mandat à travers le document « 10 priorités pour l'Aube » (à retrouver sur aube.fr dans les guides pratiques).

Les efforts se déclineront autour de 5 enjeux :

- les solidarités humaines,
- la transition énergétique et environnementale,
- le soutien à l'attractivité et à l'équipement du territoire,
- le soutien à l'action éducative et à la cohésion sociale,
- l'adaptation des services du Département.

Les solidarités humaines : priorité d'action pour le Département

Publics fragiles : augmentation du Fonds de solidarité au logement (FSL) à 1 M€ ; déclinaison d'un programme d'actions issu du Schéma d'action sociale de proximité ; effort financier envers les associations de solidarité ; gel des tarifs de restauration dans les collèges ; programme de soutien pour la restructuration d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour tous les publics (personnes âgées, personnes handicapées, enfance).

Protection de l'enfance : remplacement des moyens et élaboration d'un projet d'établissement du Centre départemental de l'enfance (CDE) ; renforcement de l'accompagnement des assistants familiaux ; accompagnement des évolutions de salaire pour une meilleure attractivité carrières des associations et des établissements de l'enfance.

Autonomie :

Accompagnement du vieillissement : déploiement volontariste du programme sur l'habitat inclusif (maintien à domicile des personnes âgées) ; augmentations importantes de l'enveloppe de l'Allocation personnalisée d'autonomie (+5% de dossiers) ; soutien aux Services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Handicap : soutien à des projets d'équipements, renforcement de l'enveloppe Allocation aux adultes handicapés (AAH) ; soutien à l'accès à l'éducation et au sport des jeunes en situation de handicap.

Insertion : déploiement de la stratégie d'insertion (7,8 M€) (soutien aux emplois « Contrat initiative emploi », insertion par l'activité économique, du renforcement des enveloppes pour les actions collectives et des équipes dédiées).

Santé : soutien aux investissements de santé sur l'équipement ou des projets plus globaux (ex : clinique psychiatrique sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, scanner à Bar-sur-Aube), renforcement des actions d'attractivité.

La transition énergétique et environnementale : l'urgence imposée par les changements climatiques

Bâtiments départementaux : lancement d'opérations de rénovation énergétique en fonction des diagnostics réalisés, y compris auprès des gendarmeries et de l'Auberge de jeunesse (propriété du Département) ; déploiement d'étude en vue de productions énergétiques sur certains sites départementaux.

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux : lancement d'une étude prospective d'ampleur pour mettre en place un plan de soutien pour faciliter la transition énergétique de ces bâtiments des associations.

Habitat des particuliers : programme de soutien aux opérations de rénovation et amélioration de l'habitat des Audois en fonction des ressources du foyer en complément des aides de l'Agence nationale de l'habitat.

Mobilité : poursuite de l'étude des axes de voie douce ; soutien au court-voiturage et développement des aires de covoiturage ; remise à niveau de 2 lignes de fret sur les tronçons de Coolus à Lyères et de Troyes à Polisot pour limiter les transports routiers.

Forêt et espaces naturels sensibles : mise en place d'un dispositif de soutien au regroupement de parcelles.

L'attractivité et l'équipement du territoire audois : un enjeu global

Habitat en ruralité : soutien des bailleurs sociaux pour revitaliser les centres-bourgs à travers le bâti existant.

Enseignement supérieur : maintien des financements auprès de l'ensemble des établissements ; acquisition possible du site de *Notre-Dame en l'Isle* au profit de l'Université Reims Champagne-Ardenne et l'école du professorat.

Culture et sport : accompagnement de l'ouverture de la Cité du Vitrail et de la CIME (Complexe international multisport et escalade) ; renforcement de l'attractivité des sites d'Avallieur, du site *Notre-Dame du bon secours*, du Centre sportif de l'Aube et du site de Mesnil-St-Père.

Commune et intercommunalité : maintien du soutien financier à un niveau très important, mise en place d'un dispositif adapté pour les petites communes.

Routes : maintien d'un budget important pour rénover les routes départementales (28,4 M€).

Numérique : élaboration d'un schéma départemental des usages numériques.

L'action éducative et la cohésion sociale

Collèges : augmentation de 6 % des dotations des collèges publics et privés de l'Aube ; poursuite des actions en faveur des circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire ; lancement d'un programme d'investissements des collèges publics (plan pluriannuel de 76,9 M€).

Médiathèque départementale : don d'un livre pour chaque nouveau-né Audois, mise en place d'un FABLAB itinérant.

Cohésion sociale : maintien des aides aux associations culturelles et sportives ; renforcement de l'aide aux Services départementaux d'incendie et de secours SDIS (8,3 M€).

L'administration départementale : une nécessaire adaptation

Accueil du public : acquisition du site de Copainville pour permettra un redéploiement et un réaménagement des services du Pôle des solidarités et tendre vers un meilleur accueil (réaménagement partiel du site de la Cité des Vassaulles).

Effectif : reconnaissance des personnels ; renforcement des effectifs pour mener à bien les nouvelles missions et projets du Département ; développement de l'apprentissage ; renforcement de l'accompagnement individuel et collectif, adaptation des régimes indemnitaires pour l'attractivité des emplois ; renforcement de l'action sociale (évolution de la couverture sociale et mutuelle santé).

2| **Transparence de la politique publique : des rapports pour connaître l'action du Département de l'Aube**

Dans une démarche de transparence de la politique publique, cette réunion publique de l'Assemblée départementale rend accessible au plus grand nombre des informations sur le fonctionnement de la collectivité.

■ Les préconisations de la Chambre régionale des comptes suivies

Rapport bleu p.127

La Chambre régionale des comptes (CRC) a examiné les comptes et la gestion du Département de l'Aube de 2015 à 2021. Son compte rendu positif (rapport d'octobre 2021) pointait toutefois quelques améliorations à effectuer.

Des actions ont donc été, ou seront mises en 2023 en place par le Département pour y répondre :

- remise d'une information aux élus départementaux, après chaque Commission permanente, sur les compétences exercées par le président ;
- élaboration d'un rapport annuel d'activités et du financement des services sur l'année 2022, qui sera diffusé en 2023 ;
- élaboration d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des mandats des élus départementaux et de leur indemnité ;
- adaptation du cumul d'activités des cadres qui assurent la direction de la Société publique locale XDEMAT ;
- intégration d'un chapitre sur les données prospectives des effectifs départementaux au sein des orientations budgétaires ;
- fin des congés d'ancienneté ;
- mise en conformité budgétaire et comptable pour respecter la nouvelle instruction M57 ;
- rationalisation du réseau routier départemental en agglomération ;
- mise en œuvre d'un suivi trimestriel de l'absentéisme ;
- lancement en 2023 d'une étude pour établir le coût des activités du Service d'appui routes et matériels (SARM) ;
- intégration de clauses sociales dans les marchés de travaux de voiries ;
- mise en place d'une mission « observation » au sein du Pôle des solidarités pour mieux établir le profil des bénéficiaires du RSA ;
- mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement du Centre départemental de l'enfance (CDE) ;
- ...

■ Les marchés publics garants de la bonne gestion financière de la collectivité

Rapport bleu p.441

Pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures et de services, un acheteur public ou privé (État, collectivité territoriale, hôpital, etc.) doit conclure un marché public avec un opérateur économique. Les règles qui s'appliquent à ces contrats sont définies par la législation relative aux marchés publics.

Un marché public est un contrat conclu à titre onéreux entre un acheteur public ou privé et un opérateur économique public ou privé. Ce marché doit répondre aux besoins de l'acheteur en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Le président de l'Assemblée départementale de l'Aube possède la compétence pour faire et exécuter les marchés publics de la collectivité qui représentent en 2022 :

- 1 529 marchés publics
- 6 accords-cadres
- 31 avenants

■ Le Département concerné par 47 contentieux

Rapport bleu p.519

Autre compétence du président de l'Assemblée départementale, celle concernant les contentieux : il peut au nom du Département intenter des actions en justice ou défendre la collectivité.

Au 1^{er} septembre 2022, 47 actions ou contentieux sont ainsi en cours :

- 35 contentieux en matière d'affaires sociales (CMI, RSA, APA, FSL),
- 1 contentieux en matière RH,
- 1 contentieux en matière de gestion de voiries,
- 1 contentieux en matière de marchés publics,
- 8 dépôts de plaintes pour des dégradations de voiries ou des vols.

■ Le Fonds de solidarité au logement (FSL) : 508 aides

Rapport violet p.3

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) aide les personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement. Cela concerne notamment :

- l'entrée dans le logement : dépôt de garantie, assurance logement,
- le maintien dans le logement : dettes de loyers, factures d'énergie (électricité, gaz ou autres combustibles...), d'eau, de téléphone, factures liées au désencombrement et nettoyage du logement et au traitement des nuisibles.

Pour l'année 2022, 508 aides ont été accordées par le Département pour un montant de 132 919,05€. En 2023, ce fonds sera porté à 1M€.

■ La gestion des déchets sort des compétences départementales

Rapport jaune p.13

Depuis 2008, le Département de l'Aube adhère au Syndicat d'élimination des déchets de l'Aube (SDEDA). Une adhésion alors en conformité avec ses compétences de l'époque. Or, en 2015, la loi NOTRe a confié la compétence de la planification de la prévention et de la gestion des déchets aux Régions.

Pour respecter cette nouvelle règle, le Département transfère cette mission à la Région Grand Est et se retire du SDEDA.

3| Le Département de l'Aube, renforce et accroît son soutien à Troyes Champagne Métropole (TCM) pour lui permettre d'intensifier son action en matière de développement économique

Rapport bleu p.95

Le Département de l'Aube apporte un soutien financier régulier à Troyes Champagne Métropole (TCM), pour permettre les actions de développement économique menées notamment sur le territoire des Zones d'activités économiques (ZAE) départementales.

Ce soutien se concrétise cette fois-ci par le renoncement du Département aux remboursements par TCM des produits de la fiscalité locale (Cotisation foncières des entreprises (CFE) et cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)) générés sur les parcs d'activités départementaux, plus particulièrement sur le Parc logistique de l'Aube à Buchères, Moussey, St-Léger-près-de-Troyes et sur le parc d'activités de Torvilliers.

Ces produits s'élevaient à 310 000 € en 2021.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte plus global de soutien intensif dont l'objectif est de renforcer le partenariat entre le Département de l'Aube et TCM, à l'image d'autres actions telles que :

- la remise à niveau de la friche rue Anatole France pour permettre l'implantation de nouveaux logements étudiants et ainsi soutenir le développement étudiant,
- la mise en réserve de 56 ha de terrain pour faciliter les échanges lors de l'extension du Parc du Grand Troyes,
- sans oublier, le soutien déterminant aux investissements de l'agglomération et de la ville de Troyes, ou encore les projets portés directement par le Département sur ces territoires.